



Ville de LORRAINE

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2019-02**

**NETTOYAGE ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS  
ET LES ESPACES VERTS POUR TROIS ANS  
AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE UN AN**

**CLÔTURE : LE 26 MARS 2019, 11 H, HEURE LOCALE**

---

La Ville souhaite recevoir des soumissions pour le projet cité en rubrique.

Des soumissions sous enveloppes scellées portant la mention :

**Appel d'offres numéro TP2019-02**

**«NETTOYAGE ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS  
ET LES ESPACES VERTS POUR**

**TROIS ANS AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE UN AN»**

et adressées comme suit :

**VILLE DE LORRAINE**

**A/S: MME SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE**

**33, BOUL. DE GAULLE, LORRAINE, QC J6Z 3W9**

Seront reçues à la réception de l'hôtel de ville **jusqu'à onze heures (11 h), le 26 mars 2019**. Aucune soumission reçue après le délai ne sera acceptée et sera retournée au soumissionnaire sans être décachetée.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à l'hôtel de ville, à l'adresse mentionnée ci-dessus, dès que possible après le délai fixé pour la réception des soumissions.

La Ville pourra également rejeter toute soumission ayant fait l'objet de pratiques anticoncurrentielles en vertu de la Loi sur la concurrence (L.R. 1985, ch. C-34).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Ne seront considérées que les offres présentées sur les formulaires de soumission spécialement préparés à cette fin et remises en triple exemplaires dans des enveloppes scellées, identifiées avec le numéro de projet. Toute offre ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité et de conformité décrites au devis pourra être rejetée.

Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants et fournir les documents spécifiés ci-dessous sans quoi sa proposition sera automatiquement rejetée :

- Un **dépôt de soumission** équivalant à **dix pourcent (10%) du montant total** de la soumission, pour la première année, sous forme de chèque visé, mandat ou traite bancaire émis par une institution financière et payable à l'ordre de la Ville de Lorraine; **ou**
- Un **cautionnement de soumission** correspondant à **dix pourcent (10%) du montant total** de la soumission, pour la première année, émis par une compagnie d'assurances ayant sa place d'affaires au Québec, valide pour quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.
- Une lettre d'intention ou un engagement d'une banque à charte du Canada ou d'une compagnie d'assurances pour la fourniture d'un **cautionnement d'exécution** d'une valeur de **cinquante pourcent (50%) du montant de la première année** de la soumission, en faveur de la Ville de Lorraine, lequel sera renouvelable annuellement pour toute la durée du contrat.
- Tous les documents requis mentionnés à l'article 10 du cahier des charges générales.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

De plus, la Ville se réserve le droit de passer outre à tout défaut de conformité d'une soumission si cela ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Lorraine, le 8 mars 2019.

Sylvie Trahan  
Greffière